Municipalité de Montebello

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO Z-17-05 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO Z-17-01 CONCERNANT LA GRILLE DES NORMES DE ZONAGE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS VOUS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ;

Que le conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 20 octobre 2026, le premier projet de règlement numéro Z-17-05 amendant le règlement de zonage numéro Z-17-01 concernant la grille des normes de zonage.

Que conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.-A-19.1), le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le **17 novembre 2026** à **18 h 30** au **Chalet en bois-rond situé au 501, rue des Mille-Fleurs** (Québec), Montebello, J0V 1L0.

Qu'au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou un autre membre du conseil désigné par le maire expliquera le projet et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Que l'objet du premier projet de règlement numéro Z-17-05 amendant le règlement de zonage numéro Z-17-01 concernant la grille des normes de zonage vise à modifier ladite grille des normes en ajoutant des classes d'usages permise dans certaines zones du territoire, soit des sentiers de randonnée non motorisée sur terre battue (ECO 3) et des sentiers de randonnée non motorisée sur piste revêtue (VIL 1).

Que le premier projet de règlement numéro Z-17-05 amendant le règlement de zonage numéro Z-17-01 concernant la grille des normes de zonage peut être consulté à l'hôtel de ville durant les heures d'ouvertures du bureau municipal ou en ligne sur le site internet de la Municipalité (www.montebello.ca).

Donné à Montebello ce 28e jour du mois d'octobre 2026.

Emanuelle Champagne
Emanuelle Champagne
Greffière-adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière-adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 28e jour du mois d'octobre 2026 entre 10 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28e jour du mois d'octobre 2026.

Emanuelle Champagne
Emanuelle Champagne
Greffière-adjointe